

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DASES 197 G Subvention (55 000 €) et convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement en 2018 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose l'attribution d'une subvention de 55 000 euros au profit de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, située 3 avenue Victoria 75004 Paris, et lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle fixant l'attribution de ce financement ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4^e commission,

Délibère:

Article 1: Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer la convention annuelle entre le Département de Paris et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, située 3 avenue Victoria 75004 Paris, fixant les conditions d'attribution d'une subvention au titre de l'année 2018, pour le financement du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des EHPAD.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 55 000 euros est attribuée à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 4238, destination 4238005, nature 65748, du budget de fonctionnement du Département de Paris 2018 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO